

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands-détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: EDIFICE DANDURAND.

ABONNEMENT	Montréal et Banlieue	\$2.50	PAR AN.
	Canada	\$2.50	
	Etats-Unis	\$3.00	
	Union postale	\$4.00	

Circulation assermentée et auditée par "Audit Bureau of
Circulations".

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

MONTREAL, vendredi 14 novembre 1919.

Vol. XXXII — No 46

LE PAIEMENT DES MONTANTS DUS PAR LES MAISONS D'AFFAIRES CANADIENNES AUX MAISONS ALLEMANDES.

Lors du commencement des hostilités en 1914, un grand nombre de maisons canadiennes importaient des marchandises allemandes, et un autre nombre de maisons canadiennes exportaient également des marchandises en Allemagne. Lorsque la guerre a été déclarée, les montants dus par les maisons canadiennes aux maisons allemandes, et par les maisons allemandes aux maisons canadiennes sont restés en souffrance. Le traité de paix qui a été signé à Versailles prévoit au règlement de ces créances, et a édicté deux procédures alternatives entre lesquelles chacune des puissances alliées doit faire son choix dans le cours du mois qui suivra la ratification du traité.

La totalité des dettes encourues avant ou pendant la guerre sera exigible de part et d'autre, et la valeur du change est établie pour le recouvrement de ces dettes au prix qu'elle était lors de la déclaration de la guerre. Chacune des puissances alliées a le droit d'opter dans le cours du mois suivant la ratification du traité au règlement direct entre les créanciers et les débiteurs, ou le gouvernement de chacun des pays alliés a le droit d'établir des bureaux de vérification à qui les réclamations seront transmises, et il deviendra du devoir de ces bureaux de vérification d'ajuster les dites réclamations de la manière suivante:

Les sujets allemands feront le total de leur réclamation, et les sujets des pays alliés en feront autant, et les bureaux de vérification de chaque gouvernement feront le remboursement à leurs nationaux. S'il y a une balance due par les Allemands

à l'un des pays alliés, le gouvernement allemand sera tenu d'en faire le paiement immédiatement. S'il arrive qu'il y a une balance due par les alliés aux Allemands, ce montant sera retenu, et devra s'appliquer sur le montant à être payé par les Allemands comme indemnité de guerre. Dans le cas où ces bureaux de vérification seraient établis, le règlement direct entre le sujet d'un pays allié envers les Allemands est défendu.

Le gouvernement anglais a pris avantage de l'option pour les règlements au moyen de bureaux de vérification, et nous croyons que ce système épargnera aux sujets anglais, et par conséquent canadiens, des frais inutiles et des ennuis de toutes sortes concernant le recouvrement des montants qui seront dus aux Allemands par les maisons canadiennes, car advenant le cas où les réclamations de maisons canadiennes seraient contestées, les maisons canadiennes auraient été dans l'obligation d'instituer des procédures en Allemagne pour en recouvrer le montant, et il n'y a pas de doute que les tribunaux allemands seraient plutôt sympathiques à leurs nationaux qu'aux étrangers, et ensuite il y a toujours les frais de déplacement dans les causes de ce genre, tandis que le système de bureaux de vérification et de compensation élimine tous ces frais inutiles, et les règlements seront faits sous l'autorité du gouvernement du pays allié.

LE SYSTEME METRIQUE.

Depuis quelques années déjà, il s'est fait un mouvement considérable aux Etats-Unis surtout en faveur de l'adoption du système métrique. Au Canada, plusieurs de nos corps publics ont passé



VENDEZ LE TABAC A FUMER GREAT WEST

*IL EST DELICIEUX
ET RAPPORTE DE
BONS PROFITS.*